

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 octobre 2023 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. A. PAUTEX, Président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, G. BISSON,
M.-L. DESARDOUIN, M. CHERBULIEZ, M. GAUTROT,
C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, L. BERNHEIM, O. DUC, J.-L. GÄMPERLE,
C. HUTZLI, J. JOUSSON, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER,
F. SCHOCH, S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme M. BESSAT, Conseillère municipale
MM. J.-M. BALDIN, S. KAPANCI, S. LUISIER,
Conseillers municipaux

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente
M. J.-M. MARTIN, Vice-président
M. C. ROBERT, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Pour de vrais aménagements cyclables à Vessy - pétition – Rapport de la commission des Grands Esserts du 19 septembre 2023.
5. Création d'une nouvelle ligne de bus 49 (prop. n°23.03) – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement des 27 avril, 31 mai et 21 septembre 2023 – Délibération.
6. Crédit de réalisation pour l'aménagement du chemin de Pinchat DD2 dans le cadre de la ligne de bus BHNS : honoraires, travaux, acquisitions et cessions foncières (prop. n°23.20) – Rapports de la commission des constructions du 26 septembre 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 3 octobre 2023 – Délibération.
7. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Projet de budget et plan des investissements 2024 (prop. n°23.23)

- b) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution communale 2024 (prop. n°23.24)
 - c) École de Grand-Salève - fermeture du préau couvert par une verrière (prop. n°23.25)
 - d) Réfection de la déchetterie du chemin des Rasses 113 (prop. n°23.26)
 - e) Crédit pour le remplacement, la suppression et le chemisage de collecteurs - tronçon DD2 - Chemin de Pinchat (prop. n°23.27)
 - f) Crédit pour le réaménagement et la construction de collecteurs - tronçon DD3 - Route de Veyrier (prop. n°23.28)
 - g) Crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet d'un équipement communal mixte (ancienne salle communale) (prop. n°23.29)
8. Propositions des Conseillers municipaux.
9. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.

Le procès-verbal du 12 septembre 2023 est approuvé par 17 oui et 3 abstentions

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président indique que le bureau était en copie d'une lettre anonyme envoyée au Conseil administratif. Au vu de son caractère anonyme, il n'en parlera pas.

3. Communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE informe de l'annulation de la séance d'information publique du 16 novembre prochain sur les énergies, suite à la remise en question de l'IDC par le Grand Conseil. Elle indique que la réponse à la question écrite des Vert'libéraux concernant la sensibilisation et l'aide amenée aux communiens pour la mise en place de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur est disponible sur CMnet. Le Conseil administratif rend attentives les personnes qui ont signé ce document que celui-ci a été traité, bien qu'ayant été signé par une personne ne faisant pas partie du Conseil municipal. Si cela devait se reproduire, il n'entrerait pas en matière. Concernant les manifestations culturelles à venir à l'Espace Grand-Salève, elle rappelle que le vendredi 13 octobre à 20h, Thomas Wiesel présentera son nouveau spectacle qui est par ailleurs déjà complet. Le jeudi 19 octobre, Eric Achkar de la société astronomique de Genève, donnera une conférence d'initiation à l'astronomie. Enfin, du jeudi 9 au dimanche 26 novembre, une exposition collective à La Mansarde réunira plusieurs artistes veyrites : Pierre Agoston, Maria Lopo, Regis Ràcz, Jean-Philippe Vigniel et Daniel Widmer. Le vernissage aura lieu le jeudi 9 novembre à 18h30.

M. MARTIN évoque la question de M. Baldin au sujet des iPad. Pour y répondre plus précisément, il rappelle que la distribution de ce matériel a eu lieu en 2020, en début de législature, dans le contexte d'une approche «zéro papier». Afin d'aller dans cette direction, le Conseil administratif avait validé la mise à disposition d'un iPad formaté en fonction des besoins propres à un Conseiller municipal, avec un contrat de maintenance à disposition. Cette solution avait été validée sur la durée totale de la législature. L'amortissement comptable des iPad est également aligné à la durée de la législature. Une autre approche n'est donc pas d'actualité pour les prochains 20 mois, mais éventuellement discutable pour la prochaine législature.

4. Pour de vrais aménagements cyclables à Vessy - pétition – Rapport de la commission des Grands Esserts du 19 septembre 2023.

M. JOUSSON rappelle que le 25 avril 2023, la commission des Grands Esserts a reçu les auteurs de la pétition intitulée «Pour de vrais aménagements cyclables à Vessy». Ces derniers avaient déjà été reçus le 8 décembre 2022 par l'Office cantonal des transports (OCT) et avaient pu négocier diverses modifications de tracé, notamment sur la route de Veyrier où deux tracés vélos rapides - vélos lents seraient mis en place. La problématique subsistante étant la mixité du flux vélos lents et piétons sur le trottoir unique de la route de Vessy. En date du 16 mai 2023, la commission a adressé un courrier interrogeant l'OCT sur cette mixité et les potentiels conflits au droit des arrêts de bus. L'OCT, par la voix de son directeur, a répondu le 16 juin 2023 de ses choix d'aménagement urbanistiques. D'une part, un chemin pour piétons avec la plaque complémentaire «cycles autorisés» est conforme aux lois en vigueur. D'autre part, cette mixité permet aux parents d'accompagner leurs enfants sur l'itinéraire scolaire. Concernant le parcours au droit des arrêts de bus, pour celui en direction de la ville de Genève, il a été convenu d'aménager un itinéraire cycliste dans le cadre des aménagements extérieurs de la pièce urbaine Salève, cette solution convenant à Pro Vélo et à l'association Mobilité piétonne. Pour celui en direction de Veyrier, il n'a pas été possible de déporter la piste cyclable à l'arrière, compte tenu des commerces de la pièce Beaux-Champs. La solution a été de projeter la piste cyclable sur la route de Vessy. Sur cette route de Vessy, la commission a reçu comme réponse que le gabarit routier était généreux et que la vitesse sera limitée à 30km/h, y compris pour les vélos rapides. En conclusion, le groupe Veyrier-Ensemble est satisfait des réponses apportées par l'OCT, ainsi que des solutions négociées avec Pro Vélo et Mobilité piétonne. Ils estiment important que le service technique communal vérifie la réalisation de ces diverses solutions. Ils recommandent de suivre les conclusions de la commission des Grands Esserts, votée à l'unanimité, c'est-à-dire le classement de cette pétition.

M. BERNHEIM rejoint M. JOUSSON et indique qu'effectivement, un accord a été trouvé entre les pétitionnaires et l'OCT. Quelques questions et propositions faites durant la commission, où la conclusion de cet accord a été présentée sont relevées. Tout d'abord, des questions ont été posées quant à la séparation entre les piétons et les vélos sans moteur et les vélos de plus de 45km/h. Ils seront bien séparés : les vélos de plus de 45km/h circuleront sur la route avec les autres véhicules. Ensuite, un commissaire a proposé de faire des campagnes de prévention et d'information sur l'utilisation des différents espaces et a demandé si une signalétique claire orientera les vélos de plus de 45km/h et autres véhicules. Les commissaires ont été rassurés sur

ce point. Enfin, une remarque du Conseil administratif concernant la possible utilisation des trottoirs est mentionnée : la LCR prévoit cette possibilité, elle ne devient donc pas « illégale » comme le laissait entendre la pétition. Pour finir, le groupe PLR fait confiance aux mandataires pour suivre le projet et considère à titre personnel que l'administration fait le maximum pour les questions d'information et de prévention. Ils proposent le classement de cette pétition.

Mme GAUTROT indique que la commission a auditionné les pétitionnaires et l'OCT sur la sécurité des piétons et des cyclistes aux Grands Esserts. Les Vert'libéraux trouvent dommage que l'OCT ait gardé le projet de mixité pour les piétons et les vélos sur un même trottoir. Cependant, ils pensent que la commission a fait tout ce qu'elle pouvait pour faire modifier le projet. Ainsi ils acceptent le rapport de la commission de Grands Esserts et le classement de cette pétition.

M. HUTZLI remercie M. JOUSSON de sa précision concernant la limitation de vitesse pour les vélos rapides. Il est au regret de constater que la confiance ne règne pas entre l'État et certaines associations. Le groupe Le Centre accepte le rapport et le classement de cette pétition.

M. MESOT fait savoir que le groupe Socialistes-Vert.e.s se rallie au classement de la pétition. Ils regrettent que les piétons et vélos soient mélangés sur le trottoir et considèrent qu'il y a beaucoup de prévention à effectuer. Toutefois, ils apprécient que les parents puissent accompagner leurs enfants à l'école à vélo.

Le rapport de la commission des Grands Esserts est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le classement de la pétition « Pour de vrais aménagements cyclables à Vessy » est accepté à l'unanimité – 20 oui.

5. Création d'une nouvelle ligne de bus 49 (prop. n°23.03) – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement des 27 avril, 31 mai et 21 septembre 2023 – Délibération.

M. HUTZLI indique que l'OCT a présenté un exposé sur la future ligne 49, ainsi que le positionnement de l'État sur l'évolution des dessertes des TPG pour la commune de Veyrier. Selon ce service, la commune avait deux possibilités, soit accepter la ligne telle que proposée, soit la refuser et de ce fait, se priver d'accès à la gare CEVA-Bachet. Suite au remplacement de la ligne 34, le Conseil administratif a tout de même réussi à faire accepter la modification suivante : que la ligne 49, en partant des Tournettes, utilise le parcours et les infrastructures existantes de la ligne 41 dans le village, jusqu'à la route de l'Uche. À ce stade, la commission d'aménagement du territoire et environnement ne pouvait qu'accepter la ligne 49 et son tracé, mais se devait de répondre à plusieurs questions, notamment pour un groupe de riverains opposés à ce projet et pour divers citoyens de la commune. Les oppositions sont d'ordre sécuritaire, car cet axe a été fait dans le but de modérer la vitesse à 30km/h et sécuriser la mobilité douce entre le centre du village et le Grand-Donzel, il y environ trois ans. Il évoque un mécontentement palpable en commission et rappelle que le Conseil administratif précédent avait choisi de ne pas observer les informations fournies par l'OCT en 2017 sur la faisabilité des réaménagements des chemins des

Rasses et de Bois-Gourmand, lesquels ne correspondaient pas avec le futur passage de la ligne 49, déjà à l'étude. Ces travaux ont eu un coût important, mais ont satisfait les habitants. Une partie des membres de la commission a relevé que la future ligne permettra à la jeunesse locale et à l'ensemble des habitants de la commune de rejoindre la gare CEVA du Bachet d'une part, mais offrira d'autre part un nouvel accès au stade de Genève, au centre commercial de la Praille et à la future patinoire du Trèfle Blanc. Elle offrira également une alternative pour l'accès au Collège et École de culture générale de Madame de Staël. Selon l'OCT, cette future ligne ne peut être comprise qu'avec une lecture globale de l'offre TPG du futur, avec la construction des Grands Esserts et l'arrivée des nouvelles lignes 7, 20 et 21. Dans un deuxième temps, ce sont les représentants de l'Association des Intérêts de Vessy (AIV) qui ont été invités pour exposer les remarques des habitants du secteur quant à la proposition de la nouvelle ligne 49. Il rappelle que cette future ligne 49 avait déjà fait l'objet d'une pétition des riverains en mars 2019. Ces derniers ont immédiatement indiqué qu'ils ne se positionnaient pas contre la ligne 49, mais refusaient le tracé proposé. En effet, l'AIV proposait de faire passer le tracé par le village, en utilisant les infrastructures existantes de la ligne 41, soit de passer par la route de Veyrier, puis par la route Antoine-Martin en direction de Troinex, ce qui aurait permis de continuer à desservir le centre du village, l'école de Bois-Gourmand, l'école Girsas, ainsi que le centre sportif de Grand-Donzel. Après ces échanges, la commission a décidé de suspendre sa décision sur le crédit demandé et d'envoyer un courrier au magistrat de tutelle afin de lui expliquer la situation et le besoin d'informations complémentaires pour prendre une décision. Elle lui proposait la possibilité de revoir le parcours de la future ligne 49 et de prendre en considération les vœux d'une partie des Veyrites. La réponse a été, sans ambiguïté, négative. La seule possibilité du Conseil municipal sur ce dossier est de demander au Conseil administratif d'étudier le bien-fondé de chaque secteur d'évitement à but économique et sécuritaire. La route de Veyrier recevra en 2024 la future ligne 21, en remplacement du 8 Tournettes, avec la possible extension de ligne 7 des Grands Esserts jusqu'au village.

Le besoin de créer cette ligne 49 apparaît essentiel pour la commission. Celle-ci représenterait une offre supplémentaire pour les habitants de la commune. La commission estime avoir fait tout ce qu'il était possible de faire afin d'améliorer le tracé et pour que les propositions des associations soient entendues. Elle regrette de n'avoir pas d'autre option à proposer et prend conscience du risque d'un référendum. Par ailleurs, le Conseil administratif rappelle que la seule marge de manœuvre du Conseil municipal est le nombre de zones de croisement.

Mme BATARDON indique qu'étant donné son historique, le sujet de la future ligne 49 fait débat au sein du groupe Veyrier-Ensemble. En effet, alors qu'en 2017, l'OCT avait validé les travaux des chemins de Rasses et de Bois-Gourmand, en stipulant : «les aménagements permettront de recevoir la future ligne de bus prévue dans la planification des TPG», se présente aujourd'hui une demande de crédit de CHF 396'000 afin d'aménager et mettre aux normes les chemins précités. Par ailleurs, Veyrier s'est doté d'un nouveau PDcom dans lequel figure un axe de mobilité douce situé justement sur le futur tracé de la ligne 49, soit les chemins des Rasses et de Bois-Gourmand. La réalisation d'une ligne de bus est indéniablement un plus vers une mobilité collective respectueuse de l'environnement et il est difficile de s'y opposer. Cependant, il s'agit d'un axe de mobilité important, emprunté principalement par des enfants et adolescents se déplaçant à pied, à vélo ou à trottinette. La problématique de cet aménagement est la sécurité, tel que développé dans le PDcom, sécurité qui

sera mise à mal par l'abaissement des ralentisseurs. Le groupe Veyrier-Ensemble a déjà mentionné que la ligne 49 a tout son sens et doit exister. Cependant, il leur semble que son tracé n'est pas adéquat. La commission d'aménagement du territoire et environnement, consciente du bien-fondé de cette future ligne 49, a demandé un nouveau tracé aux autorités compétentes. Suite à l'audition de l'OCT, ainsi qu'au courrier adressé au Conseiller d'État en charge du dicastère, le retour de leur position a été comprise comme non-négociable. Une partie des membres de Veyrier-Ensemble est favorable à la création de cette ligne 49 reliant Veyrier, Troinex et la gare CEVA du Bachet, consciente de son utilité. Toutefois pour d'autres, l'itinéraire de cette ligne, par son statut de mobilité douce et les coûts de ses aménagements, ne convainc pas. Ils acceptent le rapport et laissent la liberté de vote.

Mme BARRAS remercie les rédacteurs du rapport qui retranscrit bien les débats qui ont été très constructifs. Le groupe PLR est heureux de constater que la création d'une voie douce, qui a été pensée pendant le PDcom, le long du chemin des Rasses et de Bois-Gourmand reliant le village au centre sportif du Grand-Donzel est très appréciée aujourd'hui par l'ensemble des utilisateurs et permet de circuler en toute sécurité sur ce tronçon. Ils se réjouissent de l'arrivée d'une ligne 49 à Veyrier et de son bien-fondé permettant aux habitants de la commune de rejoindre la gare CEVA du Bachet en passant par Troinex, une ligne essentielle pour une grande partie de la population veyrite. Ils déplorent cependant le tracé choisi par l'OCT et le fait qu'il n'ait pas accepté la proposition de la commission d'aménagement du territoire et environnement de le modifier et d'utiliser les aménagements existants, mais aussi qu'il faille détruire ce qui a été construit. Malgré tous les efforts entrepris en commission pour trouver une solution qui puisse satisfaire au mieux les besoins de la population et bien que le vote n'ait pas été accepté à la majorité, ils acceptent la proposition du Conseil administratif, mais laissent la liberté de vote à ses membres. Ils sont conscients de courir ainsi le risque qu'un référendum soit lancé et demandent toutefois à la commune de bien vouloir analyser la possibilité d'économiser quelques zones de croisement, qu'ils jugent excessives, telles que proposées par l'ingénieur mandaté.

Mme DESARDOUIN rappelle que les chemins des Rasses et de Bois-Gourmand sont des lieux très animés, souvent empruntés par les habitants de la commune pour leurs promenades, les enfants et les sportifs pour accéder au centre sportif du Grand-Donzel et pour la circulation des jeunes à vélo qui empruntent ce trajet quatre fois par jour en période scolaire. Ces chemins servent également de passage lors de divers événements festifs. En outre, les habitants craignent l'impact négatif des nuisances sonores générées par les travaux et par cette ligne de bus. En effet, le tracé prévoit le passage à proximité d'endroits déjà bruyants, tels que le stand de tir, les terrains de football, les courts de tennis et de pétanque etc. Cette accumulation de sources sonores pourrait perturber la qualité de vie des résidents et affecter leur santé. Elle ne se positionne pas contre l'arrivée de la ligne 49, mais contre le tracé du trajet qu'elle juge inadapté et incompréhensible et que la plupart des habitants déplorent. Elle s'interroge sur la façon d'expliquer que des chemins refaits à neuf, sécurisés, fleuris et arborisés il y a peu et qui ont coûté plus de CHF 4 millions, soient réaménagés pour le passage de la ligne 49 avec une estimation des coûts de CHF 396'000. Cette somme pourrait être mieux utilisée ailleurs et valider ce tracé revient à gaspiller l'argent des contribuables. Pour toutes ces raisons, elle votera contre ce projet.

Mme GAUTROT déclare que les Vert'libéraux ont suivi avec attention les présentations et discussions sur cette nouvelle ligne de bus 49. Ils auraient souhaité un autre tracé, en concertation avec les habitants. L'OCT n'a malheureusement pas accepté de nouvel itinéraire. Pour cette raison, elle s'abstiendra pour ce vote. Le groupe accepte néanmoins le rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement qu'ils jugent très complet.

M. MESOT transmet les résultats d'un sondage effectué personnellement : les hérissons s'opposent à la ligne 49, les moineaux s'en désintéressent complètement et M. et Mme Blaireaux se préoccupent quant à eux de savoir comment déplacer leur armoire normande jusqu'aux encombrants. Par cette image, il considère impossible de s'accorder sur le tracé de cette ligne, car trop d'intérêts différents entrent en jeu. Il dit comprendre les nombreux arguments pour et contre et indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s s'est mis d'accord sur l'importance du transport public pour l'avenir de la commune et juge que cette ligne présente néanmoins des avantages. Ils auraient également préféré un autre tracé, mais rappellent qu'il faut tenir compte de l'ensemble des autres lignes de bus. Ils voteront en faveur de ce crédit.

Le rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté par 15 oui, 3 abstentions et 2 non.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée par 14 oui, 2 abstentions et 4 non.

6. Crédit de réalisation pour l'aménagement du chemin de Pinchat DD2 dans le cadre de la ligne de bus BHNS : honoraires, travaux, acquisitions et cessions foncières (prop. n°23.20) – Rapports de la commission des constructions du 26 septembre 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 3 octobre 2023 – Délibération.

M. JOUSSON rappelle qu'en juin 2016, une motion intitulée «Pour un réseau de mobilité douce accompagnant les axes structurants du projet Grands Esserts» avait été déposée. Les deux attendus étaient les suivants : que sur la route de Veyrier, dans la descente vers le Val-d'Arve, une piste cyclable ainsi qu'un parcours piéton soient aménagés en site propre ; que sur la route de Vessy, la capacité de trafic du pont actuel soit notablement améliorée par la construction en aval ou en amont d'une passerelle légère destinée à la mobilité douce piétons-vélos. Cette motion avait été acceptée à l'unanimité et était arrivée au Conseil d'État au travers du COPIL des Grands Esserts. L'inscription de la mesure 40-19 dans le projet d'agglomération, piste cyclable dans le Val d'Arve, a été l'aboutissement de cette motion. Ensuite, rien n'a été fait, si ce n'est un rapport en 2020 démontrant la nécessité de sa réalisation pour les 1'900 cyclistes quotidiennement attendus sur ce tronçon à l'horizon 2030. Ce rapport est resté sans suite jusqu'au dépôt d'une résolution en 2021 demandant une fois encore sa réalisation. Avec la DD2 qui sera votée ce soir, on ne peut que se réjouir de voir l'amorce de ce parcours cycliste réalisé. En effet, dans le haut de la descente, la route sera élargie afin d'obtenir la largeur suffisante pour cet aménagement deux roues. La fin des travaux est promise pour 2026. Il aura donc fallu 10 ans pour obtenir cette amorce. Cela n'est pas suffisant et il faut continuer à insister auprès de l'État

pour que l'entier du parcours soit réalisé. Par motion, résolution ou pétition, le travail entamé doit se poursuivre. Le second attendu de la motion de 2016, soit la passerelle parallèle au pont de Vessy, est en phase de concours de projet. Le groupe Veyrier-Ensemble se réjouit de son avancement. Pour revenir à la DD2, la solution retenue, soit le dédoublement du chemin de Pinchat, afin de pouvoir maintenir l'allée historique de chênes, est un important point positif pour ce projet qu'ils soutiendront. Cependant, ils profitent de ce point pour formuler une demande au Conseil administratif, celle de négocier avec le terrain pour le dédoublement du chemin, l'achat de la petite partie triangulaire contiguë à l'école de Pinchat. Ce petit triangle en zone agricole, occupé à ce jour par un parking non autorisé, pourrait devenir un petit parc avec des bacs de jardins potagers gérés par les élèves, un avantage pour l'éducation à l'alimentation des enfants. Ce petit parc pourrait également offrir un espace d'attente aux parents. Ils remercient le Conseil administratif de bien vouloir prendre en considération cette demande complémentaire au crédit de réalisation de la DD2, aménagement du chemin de Pinchat.

M. HUTZLI se dit content que les Conseillers se réjouissent de ces 300m de piste cyclable. Il considère qu'il faudra attendre quelques générations pour rejoindre Veyrier-village à Carouge. A ce sujet, il s'interroge sur les zones de passage des vélos. Il rappelle qu'en commission a été abordée la question d'un axe protégé mobilité douce sécurisé qui arrive au Grand-Donzel et juge qu'il était possible de continuer cette voie par le chemin de Pinchat. Ainsi, au lieu de réaliser ces 300m qui coûtent très cher, la voie pouvait passer par le chemin des Moraines et sécuriser la totalité du parcours entre les centres de Veyrier et de Carouge. Il évoque les remarques du Conseiller d'État et considère qu'il était possible de trouver des options plus cohérentes, intelligentes et meilleur marché. Néanmoins, le groupe Le Centre votera tout de même en faveur de ce crédit.

M. DUC remercie les rapporteurs, plus particulièrement celui de la commission des finances, sécurité et administration, M. ZANICOLI, qui a remplacé au pied levé le rapporteur absent.

M. ZANICOLI remercie Mme LIPAWSKY pour son aide à la rédaction du rapport de la commission des finances, sécurité et administration.

M. BARRO considère que l'analyse de M. HUTZLI quant aux 300m de voie cyclable est un peu réductrice car le vote se concentre avant tout sur les aménagements d'une ligne de bus qui permet à la commune de sauver des arbres et sécuriser le parcours des écoliers. Il juge insatisfaisant de ne pas pouvoir en faire davantage, de pas avoir cette servitude de passage sur les parcelles en zone agricole et rejoint M. HUTZLI sur l'option du chemin des Moraines. Tous les membres de ce Conseil sont d'accord sur l'investissement et sur le bus en tant que tel, mais pas sur les éléments autour, comme le petit triangle évoqué par M. JOUSSON. Il indique que la commune de Carouge a déjà voté le crédit concernant la partie chemin de Pinchat, même si des problèmes fonciers et des questions liées aux arbres subsistent. En outre, la commune attend également que le Conseil d'État vote les CHF 3 mio. Le groupe PLR propose d'accepter ce crédit.

Le rapport de la commission des constructions est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Mme TAGLIABUE, au nom du Conseil administratif, remercie le Conseil municipal de leur vote qui permet d'avancer sur l'aménagement de ce chemin, aménagement attendu depuis de nombreuses années par les Veyrites et les Pinchatois en particulier, même si cet aménagement ne permet pas de créer une piste cyclable sur toute sa longueur. La commune n'a malheureusement pas de prise sur certains impératifs structurels.

7. Propositions du Conseil administratif.

a) Projet de budget et plan des investissements 2024 (prop. n°23.23)

M. MARTIN indique que, pour cette législature 2020-2025, c'est le quatrième exercice mené par le Conseil administratif que les Conseillers municipaux vont analyser en commission. Il donne les grands principes qui ont été fixés lors de l'élaboration de ce budget proposé, tout en rappelant que l'exercice au sein de l'administration communale commence déjà à la fin du premier semestre avec des séances réunissant l'ensemble des chefs de service, séances qui font ensuite l'objet d'arbitrage que le Conseil administratif conduit pour arriver à cette proposition de budget 2024, tant au niveau du fonctionnement que des investissements. Le principe majeur qui a animé cet exercice budgétaire était la décision prise par le Conseil administratif dans le courant du premier semestre, de prendre en considération le détail des excellents chiffres de l'année 2022 en termes de résultat comptable, la continuité dans les chiffres positifs annoncés des rattrapages d'impôts des années précédentes, la rigueur des actions entreprises pour améliorer notre part privilégiée et la volonté exprimée par au moins deux groupes politiques présents dans cet hémicycle de considérer une baisse de l'imposition communale. Partant de ce qui précède, le budget 2024 est présenté avec la diminution du centime additionnel communal de 1 unité, passant de 38 à 37 centimes. Un travail en amont de prise en considération de l'impact futur de cette baisse a également été conduit afin de ne pas trop péjorer notre positionnement dans les principes de péréquation intercommunale, puisque l'indice général de capacité financière va logiquement s'améliorer pour autant que l'ensemble des communes genevoises ne modifient pas leur fiscalité communale. Comme mentionné précédemment, un montant de rattrapage d'impôts a été estimé pour 2024 et une revalorisation de 8,5% des estimations fiscales 2024 fournies par le département des finances cantonal a été validée. Le Conseil administratif est conscient qu'il devra justifier et argumenter ce pourcentage de revalorisation auprès de l'autorité de surveillance des communes, mais a bon espoir que les différentes études préparées par le service des finances vont permettre de montrer l'impact permanent d'estimations fiscales trop prudentes et la non prise en considération des rattrapages. En revanche, il ne désire pas dépasser ce chiffre de 8,5%. L'inflation et l'impact sur les prix en général est un sujet primordial dans la prise en considération de la plupart des charges au budget de fonctionnement. Que ce soit du côté des énergies ou des charges de personnel, il a été décidé de fixer des pourcentages de hausse réaliste. Concernant le

principe de l'indexation des rémunérations du personnel, il a été estimé à 2,5% pour 2024, tout en ne connaissant pas encore le taux effectif qui sera connu début janvier 2024. C'est un taux de référence qui a été également utilisé dans d'autres communes ou dans les budgets du SIS et du SIACG. Exceptés les quatre postes déjà annoncés dans le cadre des besoins aux restaurants scolaires, représentant un taux de 1,27 ETP et la reprise des effectifs du jardin d'enfants Pitchoun, trois postes importants sont demandés au budget 2024 et deux augmentations de temps de travail. En termes d'ETP, cela représente une augmentation de 2,7 postes. Il est rappelé que la mission du Conseil administratif s'articule sur trois piliers qui sont de s'assurer que la mission de service public est remplie, de définir des priorités à court, moyen ou long terme et de mettre en place les délibérations votées par le pouvoir législatif, c'est-à-dire par le Conseil municipal. Ces missions obligent le Conseil administratif à adapter et mettre en place des forces de travail au sein de l'administration communale pour minimiser au maximum les risques opérationnels et assurer le service public, tout en optimisant le maintien en état du patrimoine et la conduite des projets. Ce Conseil est bien placé pour analyser le nombre et l'importance des crédits d'investissement votés ces deux dernières années, en forte augmentation depuis la dernière législature, et pour certains malheureusement mis en suspens pendant la période COVID. Des arbitrages en interne ont été faits et sont présentés dans ce budget les créations de postes indispensables pour tenir cette ligne de conduite. Si depuis 2020, la dette communale n'a que très peu varié, il va falloir composer ces prochaines années avec une hausse très significative des emprunts à contracter pour financer les projets en cours. Qui dit emprunt dit également service de la dette, qui va devenir un poste de charge notoire. Les charges d'intérêts pour 2024 ne sont pas comptabilisées sur douze mois, mais uniquement sur six mois, partant du principe que les dépenses d'investissements prévues ne se feront que graduellement sur toute l'année. En revanche, elles le seront en totalité sur 2025. Le taux d'intérêt moyen utilisé pour 2024 est plutôt bas en rapport à ce que le marché actuel peut offrir. Le tableau de trésorerie net qui incorpore le solde positif attendu de la trésorerie par année, diminuant d'autant le besoin en financement, sera présenté en commission des finances, sécurité et administration. Cela est mentionné volontairement car ce tableau de trésorerie ne fait pas partie des annexes obligatoires. Vous avez également pris connaissance de notre volonté de réduire progressivement l'excédent de charges autorisé à la suite de l'introduction de RFFA, à savoir CHF 614'000 de déficit budgétaire de fonctionnement. Le déficit budgété pour 2024 de moins de CHF 550'000 va dans ce sens. Néanmoins, il sera toujours possible en commission d'utiliser cette marge pour adapter cet excédent de charge. Le soutien aux associations culturelles et sportives de la commune est une volonté que le Conseil administratif a émise depuis le début de cette législature et il n'y dérogera pas. Votre Conseil a d'ailleurs chaque fois validé ces demandes, montrant bien votre alignement à maintenir un dynamisme au sein de ces associations qui accueillent en très grande majorité des habitants de la commune. Enfin, mais surtout, *Last but not Least*, le Conseil administratif aimerait que vous partagiez avec lui cette préoccupation que Veyrier doit avoir face à la vulnérabilité que certains de nos communiens vivent déjà ou vont vivre avec les hausses des charges en cours. Après étude approfondie, les aides financières allouées par la commune depuis plusieurs années sont une véritable bouffée d'oxygène pour ces personnes qui vivent des difficultés économiques, passagères, en raison notamment de l'augmentation des coûts de la vie. Le nombre de bénéficiaires augmente régulièrement. Il en résulte le besoin d'adapter le budget de ces prestations du Service social à l'augmentation plus que probable du nombre de bénéficiaires en 2024. Le Conseil administratif se réjouit de pouvoir aborder avec vous,

dans les différentes commissions, ces éléments du budget 2024. Le service des finances, que nous remercions déjà pour leur travail d'accompagnement dans cet exercice budgétaire sera également représenté en commission par M. Frédéric GAY et toujours en présence de notre Secrétaire générale Mme Pascale LIPAWSKY. À ce sujet, il est préconisé que chaque commission traite ses budgets de fonctionnement respectifs et qu'un rapport soit rendu à la commission des finances, sécurité et administration indiquant clairement les modifications apportées avec les raisons explicites et l'impact en terme financier de ces modifications. La dernière commission des finances, sécurité et administration de début novembre pourra alors statuer en toute connaissance sur les impacts financiers décidés dans les autres commissions. Le plan des investissements sera analysé dès la semaine prochaine par la commission des finances, sécurité et administration.

M. MONNAT se réjouit que les efforts du groupe PLR soient enfin récompensés. Le Conseil administratif les a entendus et propose un budget 2024 qui prend en compte les excédents d'entrées fiscales récurrents observés ces dernières années en baissant d'un centime additionnel la charge fiscale des individus. En mettant en parallèle les excédents de ces dernières années avant amortissements extraordinaires, soit en moyenne presque CHF 3 millions, avec le coût pour la commune de cette baisse de la fiscalité, soit environ CHF 700'000, ils considèrent que le contribuable veyrite pourrait penser qu'il s'agit là d'une demi-mesure, dans la bonne direction, mais trop timide, et ils ne sont pas loin de partager cet avis. Cependant, ils estiment que la politique est faite de compromis qui doivent ménager la chèvre et le chou, qui rassurent ceux qui tendent à craindre l'avenir avec tous ses défis plutôt que d'y voir des opportunités. Ainsi, ils prennent leurs responsabilités et acceptent ce compromis, en citant l'expression «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras». Ils proposent donc l'entrée en matière et le renvoi dans toutes les commissions qui pourront analyser ce budget en détail, en particulier les demandes de postes supplémentaires. En effet, ils jugent qu'une analyse des précédents budgets semble confirmer une augmentation constante des effectifs, alors même que la population de Veyrier est stable. Ils remercient l'administration et le Conseil administratif pour la qualité de son travail et se réjouissent d'ores et déjà des débats à venir dans les commissions.

Mme DESARDOUIN remercie le Conseil administratif pour son travail et celui de Mmes LIPAWSKY et GALIOTTO pour la clarté du budget et du plan des investissements. Elle remarque un excédent de charges s'élevant à CHF 548'288, ainsi que l'insuffisance des financements des investissements de CHF 25 millions. Face à cette situation, elle se demande s'il est légitime de proposer une baisse de centime additionnel dans un budget déficitaire. Il convient de s'interroger si cela aura un impact sur la péréquation communale. Enfin, il est primordial de veiller à ce que les prestations sociales et les salaires du personnel ne soient pas impactés par cette situation budgétaire. Elle déplore le fait que trop souvent, lorsque les problèmes financiers surviennent, certains commissaires tendent à se servir chez les faibles afin de combler le déficit. Il est essentiel de garantir que les personnes vulnérables ne subissent pas les conséquences de ce déficit budgétaire. Elle entre en matière et demande le renvoi dans toutes les commissions.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux trouvent le projet du budget 2024 satisfaisant avec l'intégration d'une baisse du centime additionnel comme souhaité par leur groupe et le groupe PLR. Toutefois, ils ont un sentiment mitigé à la lecture du

message du Conseil administratif et à la suite du discours de M. MARTIN. En effet, le Conseil administratif relève quelques signaux, non pas alarmants, mais qui méritent une attention : un budget qui devra être à l'équilibre en 2027 ; une augmentation conséquente de la dette communale avec la réalisation des Grands Esserts liée à la hausse actuelle des taux d'intérêts ; la baisse des recettes fiscales 2023 attendue par le mécanisme de la valeur du centime, contrebalancé toutefois par une hausse en 2024. Dans le même temps et malgré ces inquiétudes, le budget 2024 fait ressortir une hausse des charges fixes dont la plupart sont où seront incompressibles à terme, hausse couverte en partie par une majoration des revenus de 8,5%, un taux qu'ils jugent ambitieux. Cela mérite quelques éclaircissements. Ils entrent en matière et demandent le renvoi aux diverses commissions.

M. SCHOCH indique en préambule que le groupe Veyrier-Ensemble tient à remercier chaleureusement le Conseil administratif ainsi que l'administration communale, en particulier M. Frédéric GAY et le service des finances, pour la qualité du travail effectué dans l'établissement du budget 2024. Ils saluent l'intégration dans ce dernier d'une réduction du centime additionnel communal de 38 à 37 et en parallèle l'intégration d'une majoration des revenus fiscaux limitée à 8,5%. Avec un déficit prévu de CHF 548'288, le projet de budget de fonctionnement 2024 se situe en-dessous de la limite prévue par la RFFA, à savoir un montant de CHF 614'000. En outre, ils se réjouissent d'échanger et débattre autour de ce budget de manière plus approfondie dans les différentes commissions. Ils entrent donc en matière et renvoient ce projet de budget et plan des investissements 2024 dans l'ensemble des commissions.

M. MÜLLER déclare que, lors de leur première étude de ce projet de budget, le groupe Le Centre s'est étonné de la perfection du travail effectué, y compris des documents reçus. En effet, les subventions pour les associations culturelles, sociales et sportives sont maintenues au niveau de 2023, voire parfois légèrement augmentées. De plus, malgré l'inflation, l'augmentation du coût des énergies et des charges de transfert, l'excédent des charges, à savoir le déficit de la commune, est en recul par rapport à l'année dernière. Ensuite, l'augmentation des charges de personnel, en dehors des postes dans la petite enfance et la restauration qui doivent être repris par la commune, semble raisonnable au vu du démarrage sérieux du projet des Grands Esserts et de la complication croissante des activités communales. Enfin, Veyrier peut même se permettre le luxe de baisser le centime communal. C'est pourquoi ils proposent l'entrée en matière et le renvoi de ce budget dans toutes les commissions, où il pourra être analysé, disséqué, critiqué et amendé.

M. MESOT remercie le Conseil administratif et l'administration communale pour son excellent travail et ses présentations toujours très claires. Le groupe Socialistes-Vert.e.s regrette que deux groupes fassent «l'apologie des gagnants» et rappelle que lorsque l'on est locataire, salarié, sans fortune, les impôts ne sont pas bien élevés par rapport aux milliers de francs que vont économiser les grosses fortunes qui gagnent déjà en spéculant et en rendant le marché de l'immobilier extrêmement cher et inaccessible. Ils déplorent une société à deux ou trois vitesses et souhaitent à tous les Conseillers municipaux de ne jamais être malades, au chômage ou de perdre leur fortune, car il est difficile de vivre autrement. Ils voteront l'entrée en matière, mais n'accepteront pas le centime additionnel.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le renvoi dans toutes les commissions est accepté à l'unanimité – 20 oui.

b) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution communale 2024 (prop. n°23.24)

M. MARTIN ne souhaite pas commenter l'exposé des motifs, celui-ci étant bien détaillé et reprenant plusieurs éléments déjà connus puisqu'ils sont identiques aux années précédentes. En revanche, il relève deux points : la commune est jusqu'à aujourd'hui nette contributrice à ce Fonds intercommunal pour le développement urbain, mais il faut savoir qu'elle en sera bénéficiaire au moment où l'école des Grands Esserts sera terminée, que les appartements de ce quartier seront mis en location/vente et qu'elle deviendra propriétaire des nouveaux espaces publics. Les montants sont d'ailleurs importants pour réduire notablement les futurs besoins en financement. En outre, la particularité de cette contribution communale 2024 au FIDU est que le montant est à nouveau inférieur à celui de 2023, qui lui était déjà inférieur à 2022. L'explication, en terme vulgarisé, est la suivante : le calcul des contributions de chaque commune dépend des recettes fiscales comptabilisées de l'année N-2, soit 2022. Comme indiqué ce printemps au moment de la publication des comptes 2022 du canton et des différentes communes genevoises, une grande majorité a réalisé des bonis importants et, en comparaison avec Veyrier, des augmentations de recettes fiscales plus importantes que celles reçues pour la commune (principales raisons étant les bénéfices des personnes morales). Ainsi Veyrier en profite indirectement.

M. MÜLLER indique que le groupe Le Centre a pris connaissance de la contribution communale au FIDU pour l'année 2024. Comme son calcul ne relève pas des compétences communales et afin de ne pas trop surcharger les prochaines séances de la commission des finances, sécurité et administration, ils proposent l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. GÄMPERLE fait savoir que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de cette proposition, qu'il entre en matière et propose le vote immédiat.

M. MONNAT déclare que le groupe PLR propose l'entrée en matière concernant la contribution 2024 au FIDU se montant à CHF 536'700 et demande le vote immédiat.

M. ZUFFEREY signale que les Vert'libéraux sont favorables à cette solidarité intercommunale que représente le FIDU. Ils entrent en matière sur cette proposition et demandent son vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

c) École de Grand-Salève – fermeture du préau couvert par une verrière (prop. n°23.25)

M. ROBERT s'excuse de venir vers ce Conseil avec un projet au crédit d'un montant de CHF 60'000 qui, par sa nature, devrait être traité dans le budget de fonctionnement, mais il rappelle que suite à la décision de faire passer tous les projets au-dessus de CHF 50'000 devant le Conseil municipal, puisqu'inscrit au plan des investissements, l'ordre du jour des séances du Conseil municipal est parfois surchargé. Il indique que ce projet concerne la construction d'une verrière à Grand-Salève pour d'une part protéger les enfants de la pluie et d'autre part pour agrandir la surface du préau couvert. En effet, au moment de la construction de cette école, un trou a été créé au milieu du préau couvert et le Conseil administratif s'en était rendu compte puisqu'il avait installé des tentes. Or les tentes s'altèrent et, comme il convenait de les remplacer, le service Aménagement, constructions et infrastructures a proposé plutôt d'installer une verrière en guise de solution pérenne.

M. DUC indique que le groupe PLR a pris connaissance de cette proposition, qu'il entre en matière et demande le vote immédiat. Ils font toutefois part d'une préoccupation : leur crainte que la verrière ne devienne une caisse de résonance en cas de forte pluie. Ils rappellent que des classes se trouvent au-dessus et demandent au Conseil administratif d'en tenir compte.

M. ZANICOLI indique que le groupe Veyrier-Ensemble approuve ce projet, la dimension du préau couvert correspond aux normes du DIP et la direction de l'école valide également ce projet. Ainsi, ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme GAUTROT signale que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition avec intérêt. Cette verrière étanche sur le préau de l'école de Grand-Salève est une nécessité et il ne faut plus attendre et permettre aux enfants de profiter de cet espace. Ils acceptent l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. MESOT fait savoir que le groupe Socialistes-Vert.e.s entre en matière et demande le vote immédiat sur ce projet. Ils ont cependant une crainte quant à la maintenance de cette verrière et souhaitent connaître le modèle choisi.

Mme MAYE indique que le groupe Le Centre accepte cette proposition et demande l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le vote immédiat est accepté par 19 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

M. ROBERT remercie le Conseil municipal de son vote et dit avoir pris note des différentes préoccupations qui seront étudiées avec le service Aménagement, constructions et infrastructures.

d) Réfection de la déchetterie du chemin des Rasses 113 (prop. n°23.26)

M. ROBERT rappelle que cette déchetterie n'est pas spécialement ancienne (6 ans) mais qu'une importante usure est constatée au niveau des goulottes et des containers enterrés. La seule solution est de refaire les cinq containers enterrés et de faire l'acquisition de deux containers mobiles. Le Conseil administratif demande un crédit de CHF 89'000 pour cette réalisation.

Mme MAYE indique que le groupe Le Centre accepte cette proposition et demande l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. ZANICOLI déclare qu'au vu de l'exposé des motifs très explicite, le groupe Veyrier-Ensemble propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme MATTHEY indique que le groupe PLR accepte la proposition, demande l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme GAUTROT considère que cette déchetterie a besoin d'être remplacée. Ainsi, les Vert'libéraux entrent en matière sur cette proposition et demandent son vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée par 19 oui et 1 abstention.

Le vote immédiat est accepté par 19 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

e) Crédit pour le remplacement, la suppression et le chemisage de collecteurs - tronçon DD2 - Chemin de Pinchat (prop. n°23.27)

M. ROBERT indique que les deux propositions e et f soumises ce soir concernent des collecteurs. Ces deux propositions ont plusieurs points communs. Le premier se situe au niveau du plan général d'évacuation des eaux où il y a deux secteurs, tant celui du chemin de Pinchat que celui de la route de Veyrier, qui montrent que ces collecteurs sont suffisamment abîmés et qu'il convient d'effectuer différents travaux. Le deuxième point commun est que ces collecteurs se trouvent tous deux sur le tracé de la future ligne BHNS et que ces deux tronçons vont bientôt être en travaux. Dans les deux cas, la commune entend profiter de ces travaux pour effectuer ceux nécessaires au niveau des collecteurs. En ce qui concerne la proposition 23.27 sur le chemin de Pinchat, le crédit pour la réalisation de ce chemin vient d'être accepté. La particularité de ce projet de collecteurs est qu'une partie d'entre eux passera sur le terrain agricole que la

commune va acquérir et dès lors, il convient de passer devant le notaire pour signer des servitudes. Ainsi, contrairement au point suivant, le Conseil administratif demande d'accepter non seulement un crédit de CHF 1,431 mio pour la réalisation de ces collecteurs, mais aussi de déléguer la signature des actes notariés. En outre, ces projets sont étudiés par le FIA qui a signalé qu'il prendrait en charge l'intégralité des coûts de réalisation et, comme d'habitude, la commune prévoit une somme de CHF 15'000 pour les travaux annexes qui ne seraient pas pris en charge.

M. ZUFFEREY, au nom des Vert'libéraux, remercie l'administration communale pour sa clairvoyance dans le cumul des travaux dans le secteur de Pinchat et de la route de Veyrier en profitant des aménagements routiers du BHNS pour réaliser ce remplacement des collecteurs et mettre à jour les servitudes. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat, tout comme pour la proposition 23.28 - tronçon DD3 qui s'aligne sur le même principe que la proposition 23.27.

M. MONNAT fait savoir que le groupe PLR a pris connaissance des deux propositions concernant l'entretien des collecteurs sur les tronçons DD2 et DD3, soit au chemin de Pinchat et à la route de Veyrier. Profiter des chantiers planifiés relatifs à la ligne BHNS pour procéder à la remise en état des collecteurs existants leur semble une excellente idée. Ils proposent donc l'entrée en matière sur ces deux objets et le vote immédiat.

M. GÄMPERLE s'exprime en une fois pour les deux propositions 23.27 et 23.28. A la lecture de ces propositions, le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et demande le vote immédiat.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

f) Crédit pour le réaménagement et la construction de collecteurs – tronçon DD3 - Route de Veyrier (prop. n°23.28)

M. ROBERT indique que la commune demande d'ouvrir un crédit de CHF 2,14 mios pour ce projet et précise que, dans ce cas-ci, il n'y a pas de délégation de signature pour des actes notariés.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

g) Crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet d'un équipement communal mixte (ancienne salle communale) (prop. n°23.29)

Mme TAGLIABUE rappelle que plusieurs projets initiés il y a des années n'ont jamais abouti. Aujourd'hui, la commune a réussi à développer un projet d'équipement communal mixte qui offrira plusieurs espaces différents dans le périmètre de l'ancienne salle communale, de la maison Prins, ainsi que celui du parc attenant à ces bâtiments. Un crédit pour l'organisation du concours avait été validé en décembre 2021. La procédure s'est déroulée en deux étapes avec des critères d'appréciations définis. Le projet devait comprendre un nouveau bâtiment avec des logements pour étudiants et des surfaces commerciales au rez-de-chaussée. La réfection du bâtiment de l'ancienne salle communale avec un espace pour le centre de loisirs et une cuisine, un espace pour le Fil d'Argent, un espace pour l'association de la Mémoire de Veyrier, une bibliothèque-médiathèque, un espace pour l'association Bouillon de lecture, une salle du Conseil municipal de 35 places comprenant un espace récréatif et une petite cuisine, une salle de commission, des locaux de réunion de petite et moyenne surfaces, des locaux de stockage en sous-sol, ainsi que des locaux techniques. Les surfaces devront être flexibles avec des possibilités de mutualisation. La rénovation de la maison Prins qui restera dédiée aux travailleurs sociaux hors murs, les TSHM. Le projet «Place en Vogue» a été désigné lauréat. Les Conseillers auront la possibilité de rencontrer les lauréats et de voir une partie des projets lors de l'exposition qui aura lieu du 30 octobre au 1^{er} novembre 2024 à la salle de La Mansarde. Elle cite ensuite le collège d'experts à l'issue du concours concernant le bureau Mue atelier, gagnant du concours : «Les implantations, volumes et espaces définis par le projet résultent en une intervention harmonieuse et respectueuse du site. Les principes de distribution et d'organisation du programme sont claires et efficaces, propres à contribuer activement à l'animation du cœur du village. Les principes constructifs proposés s'appuient sur des valeurs éco-responsables et durables cohérentes. L'expression architecturale esquissée reflète une belle sensibilité». Elle juge qu'il s'agit d'un très beau projet. Aujourd'hui, le Conseil administratif demande un crédit de CHF 2'270'100 pour les honoraires d'architectes et ingénieurs, qui comprendront les phases 31, 32, 33 et 41 des normes SIA, ce qui signifie l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation, les appels d'offres, la comparaison des offres et les propositions d'adjudication. Cette dernière phase permettra d'ajuster le degré de précision quant au coût global de ce projet qui devrait avoisiner les CHF 20 mios. Les travaux devraient démarrer fin 2025 pour se terminer fin 2027.

M. JOUSSON s'exprime sur un crédit d'étude pour la démolition-reconstruction de l'ancienne salle communale, pour la rénovation de la maison Prins, pour un nouveau bâtiment de logements étudiants et commerces, mais aussi pour l'aménagement d'un espace public majeur allant de la route de Veyrier à celle du Pas-de-l'Échelle. Il s'agit d'un projet important pour la vie collective de la commune, qui verra la réalisation

d'espaces pour le Centre de loisirs, pour diverses associations, pour une médiathèque et pour la nouvelle salle du Conseil municipal – l'actuelle devenant trop petite avec l'augmentation des Conseillers municipaux liée à l'augmentation prévisible du nombre d'habitants. Un mandat d'étude parallèle à deux degrés a permis de retenir au premier tour quatre projets de façon anonyme parmi 25 concurrents. Puis deux séances de critique ont permis d'affiner ces quatre projets pour valider le projet intitulé «La Place en Vogue» du bureau Mue architectes. Projet qu'il juge magnifique et pour lequel il a été membre du jury aux côtés de Mme CHERBULIEZ, en compagnie de deux Conseillers administratifs, Mme TAGLIABUE et M. ROBERT, ainsi que trois autres architectes indépendants. Il évoque l'agencement des espaces, le respect des gabarits, du cèdre, du magnolia, la clarté des circulations, ainsi que la grande sensibilité environnementale qui ont largement convaincu ce jury et permis que le choix du lauréat soit fait à l'unanimité. C'est avec enthousiasme que le groupe Veyrier-Ensemble entrera en matière pour ce crédit d'étude allant jusqu'à la phase des appels d'offres, phase qui permettra de préciser le crédit de construction. Ils proposent de le renvoyer à la commission des constructions et des finances, sécurité et administration. C'est avec grand plaisir qu'ils voient ce projet arrivé à maturité après les motions déposées en 2018 et 2020 «Pour une Maison citoyenne», motions sur lesquelles s'est appuyé le Conseil administratif pour définir le programme.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition. Ce projet est très important pour la commune qui modifiera le périmètre de l'ancienne salle communale. Des appartements pour les étudiants, des commerces et des espaces pour les associations verront le jour. Le coût approximatif de ce projet est lui aussi majeur et ils souhaitent savoir si les honoraires de maître d'ouvrage sont compris dans les chiffres de la demande de crédit d'études. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

Mme TAGLIABUE signale qu'une réponse sera donnée en commission.

M. HUTZLI se dit très heureux de voir que ce projet avance. Toutefois, il évoque sa crainte que le bureau choisi soit parisien, il espère que la commune ne rencontrera pas les mêmes problèmes qu'à Grand-Salève. Le groupe Le Centre entre en matière et demande le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s est particulièrement excité par ce projet qu'il juge magnifique. Cependant, ils s'interrogent sur la question de l'accessibilité. L'actuelle salle communale n'étant pas accessible aux handicapés, ils espèrent que la suivante le sera et demandent le renvoi en commissions.

Mme CHERBULIEZ rejoint M. JOUSSON dans ses dires. Elle a été chanceuse d'avoir participé au jury de ce concours. Le groupe PLR est également ravi de l'avancée de ce projet. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration, puisqu'il est demandé par tous.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le renvoi en commission des constructions.

M. ROBERT rassure M. MESOT et confirme que la problématique de l'accessibilité faisait partie du cahier des charges de réalisation de l'ouvrage. Tous les locaux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, les espaces extérieurs également. En réponse à la remarque de M. HUTZLI, il a été demandé qu'un autre bureau ait une direction de travaux sur place. Ainsi, un consortium a été créé et permettra des contacts plus faciles. Il rappelle que les malfaçons ne dépendent pas de la nationalité des bureaux d'architectes, car des problèmes ont aussi été rencontrés avec des bureaux genevois.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration est accepté par 19 oui et 1 non.

8. Propositions des Conseillers municipaux.

Pas de propositions.

9. Questions et divers.

M. ROBERT indique, concernant la question de M. HUTZLI relative aux éclairages de la Mouille, qu'une réponse sera apportée au prochain Conseil municipal. En effet, des informations contradictoires ont été reçues et il est donc préférable de traiter cette question la prochaine fois.

M. DUC remarque que les moustiques tigres étaient présents cette année. Il mentionne le *post* Instagram de la commune indiquant le site de la Confédération où l'on peut signaler ce problème. Il évoque également un article de la Tribune de Genève faisant part d'une infestation importante de moustiques dans la région. Il souhaite savoir à qui incombe la tâche de désinsectiser les lieux publics. Il cite l'article : «il n'y a pas de base légale au niveau fédéral ou cantonal, cela doit se faire sur une base volontaire des communes et des privés et c'est là toute la difficulté». Il demande si la commune peut solliciter le canton et considère qu'une prolifération de moustiques mènerait à un problème de santé publique si ces insectes transportent des maladies.

M. ROBERT signale avoir pris contact avec le canton à ce sujet et attend que celui-ci mette en place un plan de prévention. Il fera savoir ce qui est décidé au niveau communal dans un second temps.

M. HUTZLI considère que le problème des moustiques pourrait venir de la récupération de l'eau de pluie qui stagne et permet la prolifération des insectes. Il évoque un de ses voisins qui récupère l'eau dans des cuves sans les couvrir.

M. MESOT transmet l'interrogation d'un communier au sujet des places 30 minutes potentiellement récupérables suite à la fermeture de la boulangerie Briffaz à la rue des Boulangers, afin de les transformer en places 4 heures macarons. En outre, ce même communier s'étonne de la suppression de places deux roues. Enfin, il rappelle sa question concernant l'installation de bancs publics devant la clinique du Grand-Salève,

à l'arrêt du bus 41, au lieu des blocs de bétons. Il suggère également que soient installés des pots de fleurs pour rendre l'endroit moins triste.

M. MARTIN s'engage à vérifier s'il est possible de transformer les places 30 minutes au niveau de la rue des Boulangers. En outre, concernant les places deux roues, aucune place n'a été, à sa connaissance, supprimée. Il signale toutefois que dans le cadre d'un projet à venir, de nouvelles places seront créées.

M. ROBERT, concernant la demande au sujet des bancs publics, indique que le service des Routes et espaces verts a passé commande pour des planches travaillées qui seront fixées sur les blocs béton pour permettre la création de plusieurs bancs. Ce point a pris du retard car il y a eu des problèmes de commande et de disponibilité, mais il espère qu'ils seront installés avant la fin de l'année.

M. BERNHEIM souhaite connaître l'avenir de la boulangerie qui fait partie de l'âme du village. Il évoque ensuite les projections concernant la location de la salle communale et demande s'il y a déjà des estimations disponibles, à savoir si la salle serait réservée des mois à l'avance et au maximum de sa capacité.

Mme TAGLIABUE répondra lors d'une prochaine séance.

Mme MATTHEY demande si le RPET doit aussi être recyclé dans le PET. En outre, elle demande si le container de tri «plastique» prend tous les plastiques ou uniquement les bouteilles de jus ou de produits ménagers.

M. ROBERT répond que si le logo PET est inscrit sur la bouteille, il va dans le PET. En ce qui concerne le tri du plastique, tous les plastiques sont pris en compte. Il rappelle que c'est un test que la commune a mis en place, car au niveau de la centrale de tri cantonal, le recyclage du plastique n'est pas effectué.

Mme GAUTROT demande si la future école des Grands Esserts aura un préau couvert.

M. ROBERT répond que tous les projets d'école sont soumis à la validation du DIP qui contrôle que les normes soient respectées. Une de ces normes est de considérer 20m² de préau couvert par classe. Il y aura donc bien un préau représentant une certaine surface. Il indique que la commune y travaillera avec le DIP.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Cédric Zufferey

Le président
du Conseil municipal

Alain Pautex